

## **« AVERTISSEMENT**

*Les œuvres protégées par un droit d'auteur peuvent être reproduites avec cette photocopieuse seulement si la reproduction est autorisée :*

- a) soit par la Loi sur le droit d'auteur à des fins équitables ou s'il s'agit de cas d'exceptions prévues par elle ;*
- b) soit par le titulaire du droit d'auteur ;*
- c) soit par une entente visant une licence entre cet établissement et la société de gestion collective COPIBEC ou par un tarif, le cas échéant;*

*Pour plus de renseignements sur la reproduction autorisée, veuillez consulter l'entente visant la licence avec COPIBEC, le tarif applicable et tout autre renseignement pertinent qui sont disponibles auprès d'un membre du personnel.*

*La Loi sur le droit d'auteur prévoit des recours civils et criminels en cas de violation du droit d'auteur. »*